

Mise à jour d'un événement significatif portant sur l'examen de conformité des sources électriques, poursuite de contrôles et déclaration d'un événement significatif sûreté générique

En application des décisions ASN n°2019-DC-0662 et n°2019-DC-0663 du 19 février 2019, EDF a lancé un plan de vérification sur le terrain de la conformité des sources électriques de secours (diesels) et de leurs équipements supports.

Une centrale nucléaire comporte plusieurs sources électriques, internes et externes, dont deux diesels par unité de production et un diesel d'ultime secours.

Les contrôles sont menés depuis 2019 sur tous les réacteurs du parc en exploitation. Ils donnent lieu chaque année à une mise à jour des bilans de ces contrôles.

Les contrôles et le traitement des écarts observés sont réalisés lors des arrêts de tranche de chaque réacteur.

Les bilans des contrôles réalisés de septembre 2020 à février 2022, ont permis d'identifier 17 nouvelles situations d'écarts sur 11 réacteurs, pouvant remettre en cause la tenue au séisme de certains matériels.

Tous les écarts ont été traités et aucune conséquence réelle n'a été observée sur la sûreté des installations.

A l'issue de la dernière campagne de contrôles effectués en 2021, EDF a procédé à la mise à jour de la déclaration d'évènement significatif de sûreté le 13 juin 2022.

Cette montée d'indice intègre un niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7, pour 2 réacteurs : Blayais 4 et Dampierre 1 et un niveau 2 pour 5 réacteurs : Chinon B2, Chinon B4, Cruas 4, Golfech 2, Civaux 2.